

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL de la réunion du jeudi 21 mars 2024 à 19h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate s'est réuni le jeudi 21 mars 2024 à 19h00 sous la présidence de Laurent CIVEL, Président.

Nombre de conseillers élus: 34

Nombre de conseillers présents: 25

Nombre de conseillers représentés: 4

Nombre de conseillers absents: 4

Membres présents : Monsieur BROQUERES, Monsieur UROLATEGUI, Madame LOUBERE, Monsieur POSTIS, Monsieur DUCOS, Monsieur MARTINEZ, M. BATBY, Monsieur BIBES, Madame DEHEZ, Madame DUBOURG DAUGREILH, Monsieur DUPAU, Monsieur DURAND, Monsieur LARRIEU, Monsieur NOLIBOIS, Madame PROSPER, Monsieur SAUGNAC, Madame BERGES, Monsieur DARBAYAN, Madame DEGOS, Madame DUFAU, Madame LABORDE, Monsieur LACOSTE, Monsieur LAFOURCADE, Madame MONDENX, Madame ZELLER

Etaient absent : Monsieur GOSSELIN, Monsieur JAMET, Monsieur MARTEEL, Madame MESPLEDE

Procurations : Jean-Pierre POUSSARD, Francine COUDROY, Evelyne COURROS, Annick SOUBIROU

Représentés :

ORDRE DU JOUR

DECISIONS PRESENTEES :

- **DEC202402-002** - Marché de réhabilitation d'un immeuble en un cabinet dentaire et deux logements à Meilhan : avenant n°2 au lot menuiserie intérieures et extérieures, conclu avec l'EURL GONTERO du

DOSSIERS PRESENTEES :

- **Point 1 -DEL20240321-001** Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la CCPT
- **Point 2 -DEL20240321-002** Approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la CCPT
- **Point 3 -DEL20240321-003** Affectation du résultat du budget principal
- **Point 4 -DEL20240321-004** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe écloserie d'entreprises
- **Point 5 -DEL20240321-005** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe écloserie d'entreprises
- **Point 6 -DEL20240321-006** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe instruction des ADS
- **Point 7 -DEL20240321-007** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe instruction des ADS
- **Point 8 -DEL20240321-008** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe bâtiment d'exploitation
- **Point 9 -DEL20240321-009** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du bâtiment d'exploitation
- **Point 10 -DEL20240321-010** Affectation du résultat du budget annexe du bâtiment d'exploitation
- **Point 11 -DEL20240321-011** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe photovoltaïque
- **Point 12 -DEL20240321-012** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque
- **Point 13 -DEL20240321-013** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe ZA de Pelletet
- **Point 14 -DEL20240321-014** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Pelletet
- **Point 15 -DEL20240321-015** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe ZA de Laluque Gare
- **Point 16 -DEL20240321-016** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Laluque Gare
- **Point 17 -DEL20240321-017** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe ZA de Junca

- **Point 18 -DEL20240321-018** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Junca
- **Point 19 -DEL20240321-019** Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du bâtiment de l'OFB
- **Point 20 -DEL20240321-020** Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du bâtiment de l'OFB
- **Point 21 -DEL20240321-021** Vente d'un camion plateau Renault Master hors service à la SCI BAMAJO
- **Point 22 -DEL20240321-022** Attribution d'une subvention à la société K-ROSS'RION
- **Point 23 -DEL20240321-023** Adhésion à la certification PEFC

Le quorum étant atteint, le Président, Laurent CIVEL, ouvre la séance. Le secrétaire de séance désigné étant Jean Didier BATBY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Président souhaite savoir si le procès-verbal appelle des remarques particulières de la part des élus.

**Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15/02/2024.

Une décision a été prise par le Président entre les deux conseils communautaires, à savoir le marché en réhabilitation d'un immeuble à Meilhan. Il s'agit du cabinet pour la Maison Terral, avec une moins-value de 1 216 € H.T.

Ce conseil communautaire concerne surtout et avant tout les finances. Il a été décidé de séquencer les choses pour que ce soit un peu plus digeste. Il rappelle qu'habituellement, même si cela représente un effort conséquent pour les services, sont présentés, et le compte de gestion et le compte administratif de l'année passée et le BP prévisionnel et tout cela est très long, peu digeste et malgré l'attention qui est la leur et qu'il souligne, il peut distinguer chez certains en face de lui des yeux mi-clos et des paupières lourdes. Il s'en voudrait de les faire parvenir à cet état végétatif. C'est pourquoi il leur propose ce soir de faire le compte de gestion et les comptes et administratifs et la prochaine fois, le BP 2024.

M. DURAND souhaite savoir s'ils seront bons dans les dates administratives.

Monsieur le Président indique qu'il faut toujours laisser le choix dans les dates, de manière générale. Concernant Rion, il ne les respectera pas et en ce qui concerne le conseil communautaire et la communauté des communes, à partir du moment où il peut considérer que leurs relations sont plutôt bonnes et que chacun participe à la construction du budget, il ne voit pas qui pourrait s'y opposer et qui serait insatisfait du délai. A ce titre, le délai ne sera pas respecté. Ce sont des surprises qui se trouvent dans la M57. Il n'a pas la capacité calendaire de respecter ces contraintes.

Il leur propose de débiter ce conseil par une série de délibérations qui concernent à la fois les approbations du compte de gestion et du compte administratif pour l'ensemble des budgets du Pays Tarusate.

POINT 1 - DEL20240321-001 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 2 - DEL20240321-002 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPT

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du Budget 2023 de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Afin d'alléger un peu les choses, il leur fait grâce des dépenses et recettes par chapitre et se contente des résultats.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget principal
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	880 299,44 €
	Dépenses 2023	13 494 530,21 €
	Recettes 2023	14 981 211,29 €
	Résultat 2023	1 486 681,08 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	2 366 980,52 €

INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	1 264 730,98 €
	Dépenses 2023	2 926 659,35 €
	Recettes 2023	2 036 614,90 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	-890 044,45 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	374 686,53 €
	Restes à réaliser en dépenses	2 011 824,80 €
	Restes à réaliser en recettes	223 929,54 €
	<i>Solde des RAR</i>	<i>-1 787 895,26 €</i>

Résultat de clôture global au 31/12/2023	2 741 667,05 €
---	-----------------------

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la CCPT tel que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 3 - DEL20240321-003 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en tenant compte du besoin de financement constaté à la section d'investissement.

Ce qui se traduit comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de L'EXERCICE et son AFFECTATION	
Excédent au 31 décembre 2023	2 366 980,52 €
COMPTE 1068	1 413 208,73 €
· Affectation obligatoire pour l'apurement Du déficit de la section d'investissement	
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV	
COMPTE 1068, section d'investissement 2024	1 413 208,73 €
COMPTE 002, recettes de fonctionnement 2024 Report à nouveau créditeur	953 771,79 €

Le Président considère que c'est un résultat tout à fait honnête dont la CCPT fera un très bon usage dans le cadre du BP 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, comme proposé ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 4 - DEL20240321-004 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ECLOSERIE D'ENTREPRISES

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 5 - DEL20240321-005 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ECLOSERIE D'ENTREPRISES

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 de l'écloserie d'entreprises.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe écloserie
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	5 767,86 €
	Dépenses 2023	6 573,30 €
	Recettes 2023	0,27 €
	Résultat 2023	-6 573,03 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-805,17 €

INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	14 400,93 €
	Dépenses 2023	19 908,16 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	-19 908,16 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-5 507,23 €
	Restes à réaliser en dépenses	
	Restes à réaliser en recettes	
	Solde des RAR	

Résultat de clôture global au 31/12/2023	-6 312,40 €
---	--------------------

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte**,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de l'écloserie d'entreprises tel que ci-avant présenté.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 6 - DEL20240321-006 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE INSTRUCTION DES ADS

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 7 - DEL20240321-007 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE INSTRUCTION DES ADS

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 instruction des ADS.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe instruction ADS
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	29 215,65 €
	Dépenses 2023	132,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023	-132,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	29 083,65 €

INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	
	Dépenses 2023	0,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	0,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	0,00 €
	Restes à réaliser en dépenses	
	Restes à réaliser en recettes	
Solde des RAR		

Résultat de clôture global au 31/12/2023	29 083,65 €
---	--------------------

Le budget sera clôturé en cours d'année.

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,
ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe instruction des ADS tel que ci-avant présenté.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

**POINT 8 - DEL20240321-008 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE
BATIMENT D'EXPLOITATION**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 9 - DEL20240321-009 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D'EXPLOITATION

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 du bâtiment d'exploitation.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe bâtiment d'exploitation
FONCTIONNEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	<i>81 209,66 €</i>
	Dépenses 2023	10 415,20 €
	Recettes 2023	42 813,87 €
	Résultat 2023	32 398,67 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	113 608,33 €

INVESTISSEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	<i>6 080,66 €</i>
	Dépenses 2023	23 982,53 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	-23 982,53 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-17 901,87 €
	Restes à réaliser en dépenses	
	Restes à réaliser en recettes	
	<i>Solde des RAR</i>	

Résultat de clôture global au 31/12/2023	95 706,46 €
---	--------------------

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe d'exploitation que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 10 - DEL20240321-010 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D'EXPLOITATION

Le Président souligne que le bâtiment satisfait Bouygues qui demande régulièrement s'il n'y a pas capacité à l'agrandir compte tenu du plan de charge de cette entreprise sur le Pays Tarusate et bien au-delà.

Le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en tenant compte du besoin de financement constaté à la section d'investissement.

Ce qui se traduit comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de L'EXERCICE et son AFFECTATION

Excédent au 31 décembre 2023 **113 608,33 €**

COMPTE 1068 **17 901,87 €**

Affectation obligatoire pour l'apurement
Du déficit de la section d'investissement

SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV

COMPTE 1068, section d'investissement 2024 **17 901,87 €**

COMPTE 002, recettes de fonctionnement 2024 **95 706,46 €**
Report à nouveau créditeur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, comme proposé ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 11 - DEL20240321-011 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président indique que le compte de gestion n'appelle rien de particulier là non plus. Pour l'instant, il n'y a que la centrale photovoltaïque de Mounéou sur le budget. Il y aura un projet photovoltaïque sur les bâtiments communautaires et notamment les ateliers communautaires et à ce titre, ce budget sera étoffé, à la fois d'une dépense, mais également au titre de la revente d'électricité, d'une recette.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 12 - DEL20240321-012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 photovoltaïque.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe photovoltaïque
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	11 259,38 €
	Dépenses 2023	3 196,98 €
	Recettes 2023	3 570,89 €
	Résultat 2023	373,91 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	11 633,29 €
INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	15 559,94 €
	Dépenses 2023	8 251,77 €
	Recettes 2023	374,01 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	-7 877,76 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	7 682,18 €
	Restes à réaliser en dépenses	93 517,45 €
	Restes à réaliser en recettes	80 000,00 €
	Solde des RAR	-13 517,45 €
Résultat de clôture global au 31/12/2023	19 315,47 €	

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 13 - DEL20240321-013 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE PELLETET

Le Président constate que les zones d'activités portent un déficit jusqu'à ce que l'ensemble des terrains qui sont disponibles soient vendus. C'est le cas à Pelletet et probablement ailleurs.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 14 - DEL20240321-014 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE PELLETET

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 ZA de Pelletet.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe ZA Pelletet
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	-421,38 €
	Dépenses 2023	4 601,67 €
	Recettes 2023	0,67 €
	Résultat 2023	-4 601,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-5 022,38 €

INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	-18 921,63 €
	Dépenses 2023	0,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	0,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-18 921,63 €
	RAR en dépenses	
	RAR en recettes	
	Solde des RAR	

Résultat de clôture global au 31/12/2023	-23 944,01 €
---	---------------------

Le Président précise qu'aucun terrain n'a été vendu cette année. En 2024, cela ira mieux qu'en 2023 puisqu'ils verront en recettes des ventes de terrains, même si c'est toujours aléatoire.

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Pelletet que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 15 - DEL20240321-015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE LALUQUE GARE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 -

Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 16 - DEL20240321-016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE LALUQUE GARE

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 ZA de Lалуque.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe ZA Lалуque
FONCTIONNEMENT	Résultat reporté n-1	21 639,40 €
	Dépenses 2023	19 795,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023	-19 795,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	1 844,40 €

INVESTISSEMENT	Résultat reporté n-1	
	Dépenses 2023	0,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	0,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	0,00 €
	RAR en dépenses	
	RAR en recettes	
	Solde des RAR	

Résultat de clôture global au 31/12/2023	1 844,40 €
---	-------------------

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Laluque que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

POINT 17 - DEL20240321-017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE JUNCA

Le Président signale qu'il a une actualité sur Junca. Il est trop tôt pour en parler, mais il le fera en temps voulu et peut-être même devra-t-il les quitter plus tôt que prévu et laisser la parole à ses collègues puisqu'il attend un coup de fil important.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 18 - DEL20240321-018 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ZA DE JUNCA

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 ZA de Junca.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe ZA Junca
FONCTIONNEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	<i>-137 758,02 €</i>
	Dépenses 2023	10 657,85 €
	Recettes 2023	62 000,00 €
	Résultat 2023	51 342,15 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-86 415,87 €
INVESTISSEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	<i>516 160,88 €</i>
	Dépenses 2023	0,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	0,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	516 160,88 €
	RAR en dépenses	
	RAR en recettes	
	<i>Solde des RAR</i>	
Résultat de clôture global au 31/12/2023		429 745,01 €

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Junca que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

Le Président précise qu'il reste une parcelle. Tout a été vendu et c'est sur celle-là qu'ils travaillent d'arrache-pied pour faire émerger un projet qui aurait du sens. Encore une fois, il aura l'occasion de leur en parler.

POINT 19 - DEL20240321-019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT DE L'OFB

Le Président signale que c'est compliqué. Ils vont rentrer dans leurs murs en avril. En revanche, concernant l'inauguration, c'est très compliqué à caler. Les gens sont là, pas là. Bref ! Il n'a jamais vu une demande d'inauguration aussi complexe.

Malgré tout, grâce soit rendue car ils vont inaugurer Meilhan et la date n'a pas bougé. Ils inaugureront à la fois la maison de santé et à la fois la maison Terral. Dès qu'il aura une date officielle entre la préfecture et l'OFB, il ne manquera pas de la leur communiquer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil de Communauté,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 20 - DEL20240321-020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT DE L'OFB

Le Vice-président présente au Conseil l'exécution du budget annexe 2023 du bâtiment de l'OFB.

Le Compte Administratif se solde comme suit :

		Budget annexe bâtiment OFB
FONCTIONNEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	
	Dépenses 2023	950,00 €
	Recettes 2023	0,00 €
	Résultat 2023	-950,00 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	-950,00 €

INVESTISSEMENT	<i>Résultat reporté n-1</i>	<i>-27 682,00 €</i>
	Dépenses 2023	696 243,33 €
	Recettes 2023	1 009 257,10 €
	Résultat 2023 (hors RAR)	313 013,77 €
	Résultat de clôture au 31/12/2023	285 331,77 €
	RAR en dépenses	231 074,67 €
	RAR en recettes	0,00 €
	<i>Solde des RAR</i>	<i>-231 074,67 €</i>

Résultat de clôture global au 31/12/2023	284 381,77 €
---	---------------------

Le Vice-président ajoute que ceci va leur permettre de couvrir avec force le solde des restes à réaliser de 231 074,67 €. Toutes les fées se sont penchées sur le berceau de l'OFB.

Le Président se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du bâtiment de l'OFB que ci-avant présenté

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
29	0	0	1

Le Président souligne le jeu d'acteur du Vice-président. Ce sont des choses qui méritent d'être relevées parce que rendre aussi intéressants une succession de mini-comptes administratifs, bravo !

POINT 21 - DEL20240321-021 - VENTE D'UN CAMION PLATEAU RENAULT MASTER HORS SERVICE A LA SCI BAMAJO

Monsieur le Vice-président indique que la Communauté de Communes est propriétaire d'un camion plateau de marque Renault, type Master, immatriculé EW-019-YM, mis en circulation en avril 2018.

Ce véhicule a été acquis neuf mais a malheureusement connu une panne majeure sur le moteur, ce qui le rend désormais inutilisable. Le moteur a été démonté et le véhicule est classé épave. La CCPT souhaite s'en séparer et a consulté plusieurs concessionnaires et entreprises à cet effet. La meilleure offre formulée est celle transmise par la SCI BAMAJO, qui propose le rachat de ce véhicule au prix de 3 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La cession du véhicule Renault Master immatriculé EW-019-YM auprès de la SCI BAMAJO, moyennant le paiement de la somme de 3 800 € par cette dernière.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer tout document et à réaliser l'ensemble des démarches en ce sens.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 22 - DEL20240321-022 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE K-ROSS'RION

Monsieur le Président présente la demande de subvention soumise par Madame Angélique PIBIRI :

Montant des dépenses HT éligibles : 11 605,24 €, correspondant à l'acquisition de divers matériels (sècheuse d'air compresseur, machines à climatisation, ordinateur, logiciel...).

Conformément au règlement communautaire d'attribution des aides économiques aux entreprises, Monsieur le Vice-président propose d'attribuer l'aide suivante qui correspond à 30 % du montant maximal des dépenses subventionnables (fixé à 30 000 €) : 3 481,57 €.

Il est rappelé que le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, sur présentation des factures acquittées

Cette carrosserie travaille très bien et il les encourage à y aller, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'attribution d'une subvention d'un montant de 3 481,57 € à la SAS K-ROSS'RION

ARTICLE 2 -

Les crédits seront prélevés à l'article 65742 du budget 2024 de la CCPT

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

POINT 23 - DEL20240321-023 - ADHESION A LA CERTIFICATION PEFC

Monsieur le Vice-président expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communautaire les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Président ajoute que le PEFC sera une première étape pour les communes forestières. Ils vont probablement dépasser très vite le PEFC pour aller au FSC qui est une autre certification un peu plus sérieuse et un peu plus coûteuse, mais qui est de plus en plus demandée par les acheteurs et les clients de ces acheteurs. S'ils veulent pouvoir continuer à vendre de la forêt, il leur faudra probablement changer de certification et aller dans quelque chose d'un peu plus qualitatif. Cela étant, chaque chose en son temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

D'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,

ARTICLE 2 -

De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communautaire, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016), consultables sur www.pefcnouvelleaquitaine.org ou disponibles sur simple demande auprès de PEFC Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 3 -

D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Nouvelle-Aquitaine et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que l'EPCI conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.

ARTICLE 4 -

D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles l'EPCI s'engage pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, l'EPCI aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 5 -

De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Nouvelle-Aquitaine en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

ARTICLE 6 -

D'accepter que la participation de la Communauté de Communes au système PEFC soit rendue publique.

ARTICLE 7 -

D'accepter que PEFC Nouvelle-Aquitaine sollicite les services concernés afin de récupérer les informations manquantes concernant la propriété de la CCPT

ARTICLE 8 -

En cas de modification de ma surface (achat/vente, donation,...) informer PEFC Nouvelle-Aquitaine dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 9 -

De charger le Président de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
30	0	0	0

Le Président en a fini. C'est un conseil communautaire qui est court parce qu'il a été mené tambour battant.

Il rappelle que le repas de la communauté de communes aura lieu vendredi 29 mars. Il compte sur leur présence. C'est important pour eux et pour les salariés.

Vient ensuite le 4 avril la conférence des maires qui se tiendra à Meilhan puisque ce sera l'occasion de visiter des bâtiments financés ou cofinancés par la communauté des communes, tout comme ils feront une conférence des maires qui pourra se tenir aux ateliers communautaires qui ont été modifiés de manière conséquente et il laissera à Patrick l'initiative de les inviter. Lors de cette conférence sera évoqué le budget et peut-être d'autres nouvelles.

Viendra ensuite le 11 avril le vote du BP 2024.

Il rappelle qu'ils se rencontrent demain à 10h ici-même pour lancer la démarche d'une modification du règlement du PLUi.

Enfin, le 20 avril, ils seront tous à Meilhan pour l'inauguration de la maison Terral et de la maison de santé, à 11h. Madame la Préfète sera présente. Xavier FORTINON sera probablement représenté. Les conseillers généraux seront présents, etc., etc.

Pour le budget 2024, ils arrêteront les grandes orientations. A noter d'ores et déjà qu'il présentera deux ou trois sujets, à la fois en investissement et à la fois en dépenses de fonctionnement. Sans aller plus loin, les recettes d'investissement sont maintenues, voire même sont dans une dynamique plutôt favorable pour le budget de la communauté de communes. Ils vont continuer de manière sereine à financer les investissements des communes au travers des fonds de concours et les investissements propres à la communauté de communes, et Dieu sait s'il y en a.

Il leur souhaite une excellente soirée et un bon retour sur leurs terres d'accueil. Il leur donne rendez-vous demain pour le PLUi. Et une excellente soirée à leurs amis de Facebook.

Séance levée à 19h30


Laurent EIVEL, Prés: dent.


Jean Didier BATBY, secrétaire